

COMITÉ DE SUIVI DES EXAMENS

Département des Examens et Concours

Année 2024-2025





RETOUR D'EXPÉRIENCE : SESSION DE JUIN 2024



RETOUR D'EXPÉRIENCE : SESSION DE JUIN 2024

EXAMENS PROFESSIONNELS

- Depuis septembre 2022, une réflexion est menée avec le corps d'inspection pour harmoniser les pratiques des 3 bureaux d'examen de la voie professionnelle (CAP, BCP et BP).
- Ainsi, le travail a été engagé sur l'harmonisation des calendriers d'examen, sur la carte des centres d'épreuves et des centres de correction, sur la constitution des viviers jurys en lien avec le corps d'inspection et les établissements, centres d'épreuves.

Candidats

• **Inscription :**

- Elaboration d'un guide des inscriptions commun pour les CAP et les Baccalauréats Professionnels. Ce guide répond à une demande exprimée par les établissements de disposer d'un document unique pour les examens de niveau 3 et de niveau 4 ;
→ Des repères identiques sur ces deux examens pour une meilleure clarté ;



Rectorat
Département des Examens et Concours

**GUIDE DES
INSCRIPTIONS**

Voie professionnelle

Baccalauréat Professionnel (BCP)
Mention Complémentaire de niveau 4 (MC4)
Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
Mention Complémentaire de niveau 3 (MC3)

SESSION 2024

Modalités d'organisation

- **Pour les épreuves générales (écrites et orales) pour le CAP et la MC3 :**
 - Organisation des épreuves générales (écrites et orales) dans un unique centre pour le candidat → mobilisation de 48 établissements (= LP publics et privés sous contrat).
 - En ce qui concerne cette organisation, des problèmes relatifs à l'accueil des candidats de CAP évalués en ponctuel ont été identifiés au sein des établissements (→ accueil des épreuves du CAP en même temps que les CCF en cours pour les candidats de BCP...) ;
- **Pour les épreuves de pratiques professionnelles (tous examens confondus : CAP, BCP, MC et BP) :**
 - Mise en œuvre de la délégation en date selon une temporalité définie par le DEC : temps dédié à la saisie par les DDFPT dans Cyclades, fermeture de la délégation et finalisation des opérations par le DEC pour permettre l'envoi des convocations aux candidats.

Jurys

- **Nouveauté session 2024 :**

- Convocation des enseignants par le DEC et convocation des professionnels par les centres d'épreuves (DDFPT) pour les épreuves pratiques professionnelles.

	CAP	BCP	BP
Nombre de convocations	5 995	6 725	835
Convocations annulées	491	795	79

→ Session 2024 : Un nombre en hausse des annulations de missions et des remplacements par rapport à 2023 (motifs divers : voyages, déplacements scolaires, fête médiévale, passage des CCF le jour des épreuves orales → d'où une mobilisation importante de jurys....).

A noter que l'indisponibilité et les motifs ne sont pas toujours communiqués aux établissements (information DEC uniquement).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Jurys – CAP

• Convocation des enseignants :

- Pour les oraux (français-histoire, chef-d'œuvre), l'absence des enseignants a posé de sérieux problèmes de gestion.
 - ❖ Chef-d'œuvre : 320 jurys ont été initialement convoqués dans les 48 centres d'examen. En raison d'une cinquantaine d'indisponibilités, le DEC a dû reconstituer la composition des jurys pour une dizaine de centres. A la date du 7 juin, 413 jurys ont été finalement convoqués pour le chef d'œuvre.
 - ❖ Français – Histoire-géographie : 279 jurys ont été convoqués, gestion de 58 indisponibilités. Dans certains centres, des jurys ne se sont pas présentés sans que les services aient été informés, obligeant ainsi les centres à « réquisitionner » leurs enseignants.

• Convocation des professionnels :

- Nombre important d'appels de la part de jurys professionnels informant le DEC de leur décision de ne plus se déplacer pour les épreuves d'examens, invoquant une rémunération jugée dérisoire.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

- **Une session du baccalauréat professionnel et de la MC4 réussie.**
 - Une session d'examen anticipée ;
 - Des opérations maîtrisées, de l'inscription des candidats à la publication des résultats.
- **Convocations candidats – jurys :**
 - Le délai d'envoi des convocations pour les candidats et les jurys a été respecté (entre 3 à 4 semaines) ;
 - Mise en place de la délégation en date.
- **La correction des copies :**
 - La préparation des copies (anonymat, classement, enveloppes...) par les centres d'épreuves a été effectuée de façon satisfaisante conformément au protocole communiqué par le DEC.
- **Les délibérations et l'oral de contrôle : le format est à reconduire**
 - 1 journée pour les délibérations ;
 - 1 journée pour les oraux de contrôle (fixés le lendemain de la publication des résultats).
- **La publication des résultats** : aucune difficulté.



LE BREVET PROFESSIONNEL

Une session d'examen des brevets professionnels et des brevets des Métiers d'Arts **réussie.**

- **Inscriptions :**
 - Les inscriptions et la réception des confirmations d'inscription se sont bien déroulées. Aucune difficulté dans les affectations des candidats.
 - Le calendrier de la campagne d'inscription a été avancé, conformément au Retex 2023.

Vers la session 2025

EN REFLEXION :

- Poursuivre les procédures communes entre les examens de la voie professionnelle tout en veillant au respect de la spécificité de l'examen ;
- Revoir les modalités d'organisation des épreuves générales et épreuves orales au CAP (pour les candidats évalués en ponctuel) ;
- Ajuster la carte des centres d'examen pour les épreuves du CAP ;
- Consolider les viviers enseignants pour les épreuves générales et l'étendre pour les pratiques professionnelles.
- Finaliser le vade-mecum des examens professionnels.



VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE





LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le diplôme national du brevet

Une session d'examen jugée réussie, même si la fin de session (convocation des jurys et phase de correction dans les centres) a été un peu mouvementée.

NOUVEAUTÉS SESSION 2024 :

- **Epreuves en centres :**
 - une cartographie des centres d'épreuves et de correction issue de l'enquête "Travaux DEC - SRAES". Les réponses des établissements à cette enquête a facilité l'élaboration de la cartographie des centres d'épreuves et des centres de correction.
 - Parcours du Relais de la Flamme Olympique lors de la 2ème journée d'épreuves du DNB dans le département du Nord (2 juillet 2024).
- **Jurys :**
 - Mise en œuvre des viviers enseignants et prise en compte des temps partiels dans le calcul de la répartition du nombre de copies par correcteur ;
 - Des coordonnateurs en binôme dans les centres de correction pour l'histoire-géographie.
- **Résultats du DNB :**
 - Candidats : ajout de l'identifiant compte candidat pour l'accès aux résultats le jour de la publication.
 - Résultats du DNB : fin de la péréquation

Candidats

- **Épreuve de soutenance orale de projet :**
 - Les notes ont été saisies dans Cyclades sur 20 et non sur 100. Certains candidats ont été déclarés, à tort, non admis ou la mention obtenue n'était pas conforme.
- **Les régularisations ont été effectuées par le DEC après la publication des résultats.**
- **LSU Points du socle :** des discordances à gérer par le DEC après la publication des résultats.
 - **Centres d'épreuves :**
 - Revoir la carte des centres d'épreuves pour éviter les déplacements de candidats.

Candidats : Aménagements d'examen

- **Dossier d'aménagements d'épreuves (au 1er juillet 2024):**

→ Candidats scolaires :

✓ Décisions positives :

Département	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
Nord	1 977	1 349
Pas-de-Calais	1 560	483
TOTAL	3 537	1 832
Total des décisions positives rendues	5 369 (+5,23%)	

✓ Décisions négatives :

Département	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
Nord	247	167
Pas-de-Calais	84	29
TOTAL	331	196
Total des décisions négatives rendues	527 (-8,19 %)	

**Total des demandes AE
(candidats scolaires)**
Session 2024 :
5 896 demandes (+3,88%)

Candidats : Aménagements d'examen

- **Dossier d'aménagements d'épreuves :**

- Déploiement de l'application nationale Incluscol ;
- Mise en place d'un système « hybride », papier ou format dématérialisé ;
- Fin de la transmission des pièces justificatives pour les formules simplifiées (conformément aux instructions de la DGESCO-MPE) ;
- Publication sur le site EDULINE d'une Foire aux Questions (rubrique FAQ EA), actualisée en date du 18 octobre 2023 ;
- Mise à disposition de Flyers « Incluscol » établis par le DEC à destination des candidats et de leurs familles ;
- Réalisation d'une capsule vidéo DEC/Médecins DSDEN/Conseiller Académique école inclusive.

Jurys

- Envoi différé et trop tardif des convocations jurys : transmission à compter du vendredi 14 juin, soit un peu moins de 3 semaines avant le début des corrections ;
- La consolidation des viviers des enseignants mobilisables pour les corrections du DNB a bien fonctionné en français et en mathématiques, le nombre de copies par correcteur était conforme à la proposition présentée en comité de suivi des examens.
- En histoire-géographie, la question du nombre de copies (= 50 copies) a été réglée dans chaque centre de correction grâce aux éléments de communication transmis par le corps d'inspection et le DEC, relayés par les coordonnateurs.
- Des difficultés dans la gestion des indisponibilités, au regard de la période de correction (4 et 5 juillet 2024).

Jurys

Nombre de copies par correcteur – Session 2024

Temps complet (données définitives au 4/07/2024) :

- Français : **32 copies**
- Mathématiques : **35 copies**
- Histoire - Géographie/EMC : **50 copies**
- Sciences : **135 copies**
(Sciences-Physiques et Technologie)
- Langues Vivantes (candidats individuels) : **55 copies**

Avec :

½ lot : 50 à 70%

¾ lot : TP > 70%

1 lot = temps complet

→ **fin des corrections :**

- Mathématiques et sciences : la première journée (fin d'après-midi) ;
- Français et histoire-géographie : la seconde journée (fin de matinée).



Rappel !

Nombre de copies par correcteur – Session 2023

- Français : **45 copies**
- Mathématiques : **55 copies**
- Histoire - Géographie / EMC : **55 copies**
- Sciences : **135 copies**
- Langues Vivantes : **55 copies**

Centres de correction

- Problème de la validation des notes après la saisie dans Cyclades par les enseignants correcteurs (discordances avérées dans certains centres de correction entre le bordereau de notation et le report des notes dans Cyclades → conséquences sur les résultats).

→ **Rappel des consignes :**

- Après contrôle de la concordance entre le bordereau de notation et la saisie CYCLADES, **le chef d'établissement vérifie que les lots de copies ont bien été saisis en totalité puis verrouillés par les enseignants.**
- Une importance particulière doit être apportée quant au verrouillage des lots, l'absence de verrouillage d'un seul lot empêchant le traitement ultérieur des notes par les services du DEC.
- Si une erreur matérielle de report de notes est constatée après verrouillage, le chef de centre, ou le coordonnateur s'il est présent, doit prendre contact avec le DEC pour effectuer le déverrouillage du lot.

Fraudes

→ **12 dossiers de présomption de fraudes** remontés par les chefs de centre.

Sur décision du Président du jury et après avis de la commission de délibération du DNB :

- 11 candidats ont fait l'objet d'un courrier ;
- 1 candidat a été sanctionné (=antisèches), ce candidat repasse l'ensemble des épreuves à la session en septembre.

LES BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Baccalauréats général et technologique

La session de juin 2024 a été jugée réussie malgré une fin de session tendue.

- **Un calendrier d'épreuves 2024 resserré**, les EdS programmées en juin 2024 ;
- **Jurys** :
 - Poursuite du travail engagé sur l'harmonisation des viviers jurys (enseignants correcteurs et/ou interrogateurs) ;
 - « Empilement » des convocations pour un même enseignant mobilisé sur les corrections (EdS) et sur les interrogations (Grand Oral...) ;
 - Chevauchement des missions pour un même enseignant ;
 - Envoi tardif des convocations pour les enseignants mobilisés au titre de l'harmonisation du contrôle continu (1^{ère} et terminale), pour les délibérations et pour les oraux du 2nd groupe (le principe de l'envoi des convocations quatre semaines avant les épreuves n'a pas été pleinement respecté).
- **Sujets (surveillances d'épreuves)** :
 - Veiller que les enseignants assurant les surveillances d'épreuves ne diffusent pas les sujets d'examens à la presse ou sur les réseaux sociaux.

- **Numérisation des copies :**
 - Une numérisation des copies dans les délais impartis ;
 - Pas ou peu de rupture d'anonymat constatée lors de la numérisation des copies (et en particulier des candidats composant sur ordinateur) ;
 - Les correcteurs ont accusé réception du lot de copies affecté sur Santorin et ont procédé à la vérification des copies avant le début des corrections, conformément aux consignes ;
 - Demande de re-numérisation adressée directement aux centres d'écrits, sans passer par l'intermédiaire du DEC.
- **Corrections des épreuves :**
 - Déroulement satisfaisant des opérations de correction : une réactivité des centres d'épreuves sur les re-numérisations, respect des délais fixés par les enseignants correcteurs...

Baccalauréats général et technologique

- **Grand Oral :**
 - Reconduction des coordonnateurs.
 - Fluidité des échanges centres/coordo/corps d'inspection et DEC pour gérer au mieux les remplacements découverts le jour de l'épreuve.
- **Délibérations :**
 - Le format des délibérations du 1er groupe sur une journée et demie ;
 - En raison d'un problème technique (national), les délibérations du 1^{er} groupe n'ont pas pu débuter à 13h30 comme prévu.
- **Résultats :**
 - Publication des résultats selon les horaires définis par la DGESCO.
- **2nd groupe :**
 - Saisie dans Cyclades des enseignements choisis par les candidats admis aux oraux du 2nd groupe le jour même de la publication des résultats à 17 heures.
 - Organisation des oraux sur une journée et demie.

VERS LA SESSION 2025

- **Communication** : Prévoir une information sur le calendrier et les modalités d'évaluation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique – Session 2025, à destination des enseignants (sous couvert des chefs d'établissement) ;
- **EdS** : ajuster l'organisation entre les commissions d'entente restreinte, d'entente et la mise à disposition des copies aux correcteurs.
- **Convocations jurys** : veiller à une meilleure clarté pour les missions qui se chevauchent ;
- **Délibérations** : revoir le format des délibérations (une demi-journée, une journée et une journée et demie) ;
- **Oraux du 2nd groupe** : prévoir une journée de battement entre la publication des résultats et le début des interrogations ;
- **Centres des oraux du 2nd groupe** : à ajuster, pour une meilleure répartition des charges entre les centres sollicités.



LES EPREUVES D'EPS

CCF

et évaluations

ponctuelles

SITUATION 2024 :

- Evolution des évaluations en EPS
- Evaluation des candidats en CCF
- Evaluation des candidats en forme ponctuelle

Evolution des évaluations en EPS :

- La gestion des notes a été intégrée dans Cyclades ;
- La gestion des épreuves d'EPS sous forme ponctuelle a évolué pour une meilleure prise en compte des contraintes de l'application Cyclades ;
- Des difficultés liées à la mise en application tardive des protocoles dans Cyclades et les délais très courts pour mettre en place des documents d'accompagnement et de formation des équipes.

L'évaluation de l'EPS en CCF :

Quelques difficultés techniques rencontrées parmi lesquelles :

- La remontée des protocoles selon la situation de l'examinateur (TZR, enseignant contractuel, personnel hors éducation nationale) ;
 - La distribution des lots de correction ;
- **L'action conjointe des différents acteurs (chefs d'établissement, enseignants, corps d'inspection d'EPS et les services du rectorat (DEC-DRASI)) a permis de finaliser la remontée des notes dans les délais impartis.**

L'évaluation de l'EPS en CCF :

Pour la session 2025 :

- Assurer un meilleur accompagnement des établissements, et des CFA (privés en particulier) et les UFA au niveau de la certification ;
- Elaborer un document « repères examens en EPS » avec les démarches, les guides associés ;
- Rédiger une Foire aux questions en fonction des différentes échéances certificatives à destination des membres de la CAHPN et des établissements ;
- Simplifier les vade-mecum, guides et tutoriels à destination des enseignants et des chefs d'établissements ;
- Intégrer les ressources nationales.

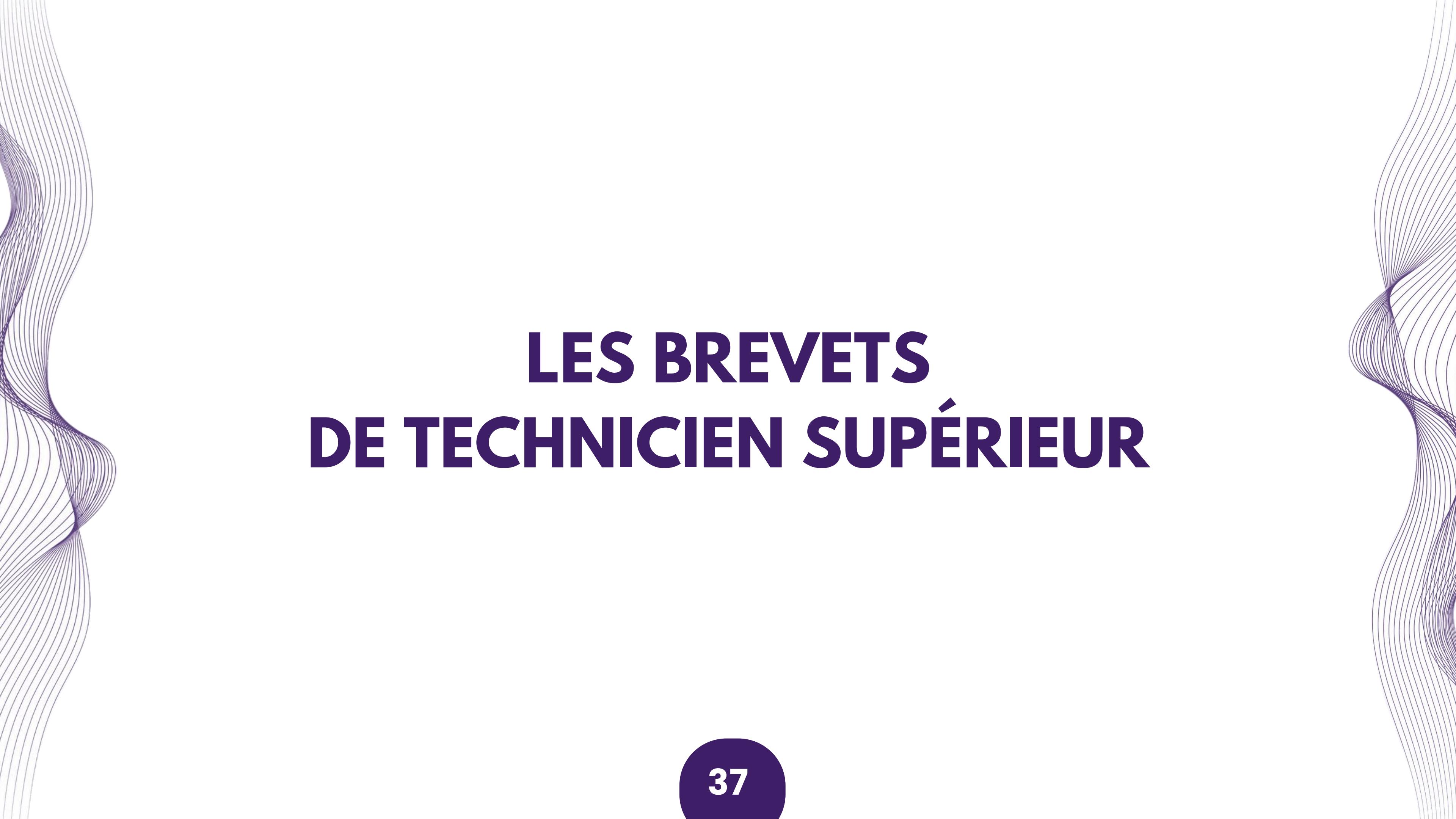
L'évaluation de l'EPS en forme ponctuelle :

- Des centres ont accueilli des candidats de CAP et de baccalauréat professionnel entraînant des difficultés dans la fluidité pour le passage des candidats ;
- Des jurys qui se désistent en raison d'un événement en établissement ;
- Des jurys non libérés en établissement (surveillance épreuves, projets...).

L'évaluation de l'EPS en forme ponctuelle :

Pour 2025 :

- Ajuster le rétro-planning des réunions et des étapes du calendrier examens pour fluidifier la communication à destination des établissements ;
- Séparer l'organisation des épreuves ponctuelle en CAP et en baccalauréat professionnel (→ le calendrier de la session 2025 le permettra) ;
- Coordonner l'action des chefs de centre et des jurys pour l'évaluation d'EPS en forme ponctuelle.



LES BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

La session 2024 des BTS s'est déroulée **de manière satisfaisante**.

Nouveautés de la session 2024 :

- **Evolution pour les candidats en situation de handicap :**
 - Durée de validité des stages au-delà de 5 ans ;
 - L'attestation de formation R408 n'est plus exigée, à compter de cette session, sous conditions ;
 - Conservation des notes inférieures à 10/20 (code MH609).
- **Nouveau format de l'épreuve de Culture Générale et Expression**
 - Les étudiants de première année de BTS ont été préparés à ce nouveau format.
- **Trois nouvelles attestations pour le BTS Maintenance des systèmes en plus de la R408**

Les brevets de technicien supérieur

- **L'élaboration des tableaux d'organisation a été avancée pour garantir un envoi des convocations des candidats à J-30.**
- Les jurys ont été constitués en lien avec le bureau du baccalauréat professionnel pour éviter le **chevauchement des missions**.
- Le format déjà existant pour les BTS tertiaires et les BTS des secteurs sanitaires et sociaux a été reconduit en 2024.

Les brevets de technicien supérieur

- **Affectation des candidats en centres d'épreuves :**
 - Les candidats dans les centres d'épreuves ont été mieux répartis (= 119 centres en 2024, soit + 3 par rapport à 2023);
- **L'organisation des épreuves de langues vivantes a été optimisée ;**
 - Pour les BTS industriels et les petits flux, les épreuves se sont déroulées dans 5 établissements début avril en raison des congés de printemps.
 - Pour les BTS tertiaires, elles se sont déroulées début juin, après les écrits.

- **L'organisation des épreuves de rattrapage a été fluidifiée.**
 - Retex effectué par les centres d'épreuves de rattrapage 2023 → Des propositions pour la session 2024 ont été formulées suite à ces échanges.
 - Le nombre important d'enseignants convoqués pour ces épreuves de rattrapage a permis de pallier les indisponibilités et de fluidifier l'organisation dans les centres.
 - Dès 15 heures, les centres ont effectué les reports de notes puisque les épreuves étaient terminées.

VERS LA SESSION 2025

- Maintenir la vigilance sur les tableaux d'organisation pour respecter les délais des convocations des candidats et des enseignants (principe du délai d'1 mois).
- Maintenir l'accompagnement des établissements dans les différentes étapes de la session.
- **Finaliser la rédaction du memento des examens du post-bac pour une diffusion à la session 2025.**

LES COMMISSIONS DE FRAUDES

- **Bilan de la commission des fraudes des baccalauréats (BGT et BCP)** (lundi 26 août et mardi 27 août 2024)
- **31 dossiers :**
 - 27 dossiers pour les BGT dont 12 dossiers BCG, 7 EAG, 6 BTN et 2 EAT.
 - 4 pour le BCP.
- A noter 3 dossiers remontés au titre d'une présomption de fraude à la correction.
→ **Décisions de la commission** : 11 sanctions et 20 relaxes.
- Les sanctions sont :
 - 7 blâmes et 4 candidats sanctionnés par une interdiction d'un an (avec sursis) de passer le baccalauréat.

Baccalauréats général et technologique



- La possession des téléphones portables a été sanctionnée lorsque figuraient des éléments incontestablement en lien avec l'épreuve.
- Dans la continuité des années antérieures, les candidats de 1ère (EAF) sont en général traités avec davantage de clémence que les candidats de terminale.

→ **4 avocats cette année, les 4 étaient présents** lors de la commission.

→ **Vers la session 2025 :**

Avancer la date de la commission des fraudes des baccalauréats (juillet ?)

Ce document doit être mis à la disposition du responsable de salle et complété en cas de suspicion de fraude à l'examen (au même titre que le procès-verbal de séance)

Annexe 3 PROCÈS-VERBAL DE SUSPICION DE FRAUDE

Session de l'examen :

Partie à compléter par le responsable de salle

EXAMEN ET ÉPREUVE

Libellé de l'examen :

Série :

Date de l'épreuve :

Épreuve durant laquelle la fraude ou la tentative de fraude a eu lieu (préciser si épreuve écrite ou orale) :

CENTRE D'EXAMEN

Nom de l'établissement :

Ville :

Nom du chef de centre :

Qualité :

Nom du professeur ou surveillant ayant constaté la fraude ou la tentative de fraude :

DOCUMENTS OU OBJETS UTILISÉS PAR LE CANDIDAT

Antisèches, brouillons non autorisés, documents ou notes personnelles, ... (joindre les pièces originales au dossier)

Téléphone portable, smartphone, montre connectée, ... (faire des photographies de l'écran de l'objet où apparaissent les éléments de fraude avec l'accord du candidat. Vous veillerez à lui restituer le matériel en fin d'épreuve)

Dans le cas de l'utilisation d'un objet connecté, merci de préciser si celui-ci était :

éteint

allumé

Autre :

Bilan de la commission de région académique des fraudes :

La DGESIP a imposé l'année dernière la constitution d'une commission de fraudes instituée par le Recteur de Région académique où se sont produits les faits. Cette commission s'est réunie le mardi 27 août 2024 au DEC de Lille.

- 8 candidats de Lille et 2 candidats d'Amiens ont été convoqués.
- La commission a prononcé 4 relaxes, 6 blâmes avec annulation de l'épreuve.

→ **Vers la session 2025 :**

Avancer la date de la commission des fraudes des BTS (juillet ?)